ASSOCIATION DE TIR DE LA VILLE DE COUTANCES

Compte-rendu de la réunion du Comité Directeur du mercredi 30 novembre 2016 à 20h00, salle du Complexe ST PIERRE.

Présents : Le Président Charles NICOLAUS, le vice-président Michel DUCLOS, Pierre DELPHIN, Miche. DELISLE, Désiré ADAM, Patrice RODES, Emmanuel SAURé, Éric GRESSIER, Magali ADAM, Nathalie GROUD, Marc PERIERS. -Christian HACQUEBECQ. (Coopté)

Le Président déclare l'ouverture de la réunion,

ORDRE DU JOUR :

1) Compte rendu réunion mairie du 28 novembre 2016
2) Proposition de modification de l'organigramme du Comité directeur, création des commissions, désignation des responsables respectifs. Pièce jointe au présent compte rendu.
3) Courriers de messieurs MARTIN & MOUTEL
4) Contrat assurances
5) Concours MOMO

1) -Commentaires sur la réunion avec les élus et responsables de la mairie de Coutances, et de la CBC : présents Charles NICOLAUS et Michel DELISLE, représentant le club, le Maire de Coutances excusé, présents M. BOURDIN 1er Vice-président de la CBC, chargé des sports, M. LEJEUNE, directeur du service des sports de la CBC et, pour l'établissement des conventions M. MOUTEL, auquel s'était jointe son épouse. Nous sommes surpris de la présence des époux MOUTEL car l'objet de cette réunion était la préparation des conventions entre les DEUX parties concernées soit la CBC et la Cible COUTANCAISE.

D'emblée l'accueil ressenti par nos représentants était clairement en faveur de M et Mme MOUTEL. Ces derniers avaient préparé cet entretien avec les responsables de la ville (Messieurs LAMY et BOURDIN) et ils ont inondé la réunion de documents « officiels, secret défense » malheureusement les représentants du club n'ont pas eu droit à leurs accès.

Le président et Michel DELISLE ont appris à cette occasion que le police (DDSP) avait obtenu une journée d'entrainement le 15 décembre 2016, sans aucune concertation des responsables du club.

Pour répondre à cet état de fait, il est décidé que le passe de Mr. MOUTEL ne sera activé le jeudi après-midi. Car le président du Club n'a reçu aucune demande de convention pour cette journée spéciale.

Le président NICOLAUS a demandé que les redevances soient de 150 € la journée pour TOUTES les conventions (administrations et commerçants)

2) Proposition de modification de l'organigramme du Comité directeur, création des commissions. désignation des responsables respectifs.

Le président propose de modifié la composition du Bureau soit : un 1er Vice-président et deux Vice-présidents, un secrétaire et une trésorière. Après déclarations des candidatures il est proposé de passer au vote, messieurs DELISLE & RODES ayant porté ce projet souhaite ne pas participer à cette délibération et quittent la salle. Sont élus :

- 1er Vice-président Michel DELISLE à l'unanimité moins une abstention.
- Vice-présidente (10 mètres & compétitions) Magali ADAM à l'unanimité.
- Vice-président (stands Roger CORBET –ORVAL) Patrice RODES à l'unanimité.

- Secrétaire Désiré ADAM à l'unanimité.
- Trésorière Nathalie GROUD à l'unanimité.

3) Echanges de courriers avec messieurs MARTIN & MOUTEL :

Les deux courriers de monsieur Frédéric MARTIN datés du 14 & 19 novembre 2016 :

Lecture est faite par le président NICOLAUS des deux lettres une en recommandé et l'autre déposée dans sa boite à lettres :

Il est décidé de ne pas y répondre dans l'immédiat, mais d'attendre une suite éventuelle des destinataires de ses courriers, dénonçant le fonctionnement du club.

Courrier de monsieur JC MOUTEL :

Le président donne lecture de la lettre recommandé avec AR reçue le 25 novembre 2016

Une réponse va y être apportée, la rédaction est confiée à Désiré ADAM & Michel DELISLE :

Dans un 1er temps pour donner la réponse du Comité Directeur au requérant, lui signifiant le maintien de l'avertissement et la décision définitive sera prise au cours du 1er trimestre 2017

D'ores et déjà le Comité Directeur a décidé de communiquer l'ensemble des éléments de ce conflit auprès du président et des services juridiques de la FFTir, ainsi que du président de la Ligue de Normandie. Nous sollicitons notre fédération d'étudier les motifs de cet avertissement et les modalités de nos démarches, afin de consolider et valider notre décision.

4) RELATION GROUPAMA :

La subvention (350€) accordée par Groupama, pour sa participation à la mise en place des caméras et des PASS, est nettement inférieure à ce qui avait été convenu à l'origine. Michel DELISLE doit en début d'année 2017 être reçu par le président de la caisse locale qui étudiera notre demande et c'est déjà engagé à abonder par une autre subvention. Le basculement ALLIANZ vers GROUPAMA aura lieu le 24 février 2017 et le club a contracté en plus une assurance « assistance juridique » auprès de Groupama, pour la somme complémentaire d'environ 300 € par an.

5) Concours MOMO :

Les participants ont plébiscité l'organisation de ce concours, merci à Patrice RODES, Marc PERIERS, et l'aide apportée par Yves DOUCHIN.

GRAND MERCI également aux participants. Journée ponctuée par excellent COUCOUS préparé par la « ROSE DES SABLES » de COUTANCES. Cette journée a couté 130€ au club en frais divers.

L'ordre du jour étant épuisé, le président NICOLAUS, clôture la réunion, à 22 h 40.

COUTANCES, le 30 novembre 2016.

Le président, Charles NICOLAUS

Le secrétaire Désiré ADAM

Destinataires :

- 12 Membres du Comité.-
- Affichage stands 25 mètres et 50 mètres.
- Archives